

Sécurisation des locaux fréquentés par les jeunes des mouvements de jeunesse

**Formulaire pour l'introduction des dossiers de demande de subvention pour des travaux de sécurisation
et de mise en conformité des locaux occupés par le patro**

A envoyer **avant le 15 novembre 2021** au Centre Fédéral, rue de l'Hôpital, 15-17, 6060 Gilly ou à secretariat@patro.be ¹

1. Demande pour le groupe :

Nom du patro :
Localité :	de
Adresse du bâtiment pour lequel est introduite la demande de financement :	Rue : n° : CP : Localité :
Numéro de compte bancaire du patro :
Intitulé du compte bancaire :

Cadre à destination de la fédération :

Confirmation des données du patro

2. Demande introduite par le président du patro :

Je, soussigné,, président(e), introduis une demande de subvention de € (*maximum 15000€ - soit montant total (priorités 1 + 2 + 3+4) voir point 3*) afin de financer des travaux de sécurisation du bâtiment occupé par le patro dont je suis responsable.

Prénom, nom :
Téléphone :
Adresse postale :

Cadre à destination de la fédération :

Confirmation du responsable du groupe

La demande a été approuvée par l'équipe d'animation à la date du (*Date de réunion d'approbation avec l'équipe de cadres*).

Je m'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires en vue de la mise en conformité des bâtiments comme présenté dans ce dossier.

Date :
Signature du président :

¹ Si ce formulaire est renvoyé par mail, les signatures manuscrites devront être scannées.

3. Travaux de sécurisation des locaux² :

Travaux de priorité 1

Description des travaux concernant la priorité 1³ :	
<i>En annexe : un devis se rapportant aux études de mise en conformité et/ou un devis se rapportant à des travaux et/ou fournitures concernant cette priorité.</i>	

Numéro et intitulé des annexes :	
Coût de la priorité 1 : €
Montant total demandé : €

Travaux de priorité 2

Description des travaux concernant la priorité 2⁴ :	
<i>En annexe : un devis se rapportant aux études de mise en conformité et/ou un devis se rapportant à des travaux et/ou fournitures concernant cette priorité.</i>	

Numéro et intitulé des annexes :	
Coût de la priorité 2 : €
Montant total demandé : €

² Toute demande de travaux non stipulée explicitement dans l'appel à projet INFRAS 2022 pourra être considérée comme recevable si ceux-ci font l'objet d'une obligation au regard d'un rapport établi par un organisme de contrôle agréé.

³ Cfr. Annexe Appel à projet INFRAS 2022 page 9.

⁴ Cfr. Annexe Appel à projet INFRAS 2022 page 10.

Travaux de priorité 3

Description des travaux concernant la priorité 3⁵ :	
<i>En annexe : un devis se rapportant aux études de mise en conformité et/ou un devis se rapportant à des travaux et/ou fournitures concernant cette priorité.</i>	

Numéro et intitulé des annexes :	
Coût de la priorité 3 : €
Montant total demandé : €

Travaux de priorité 4

Description des travaux concernant la priorité 4⁶ :	
<i>En annexe : un devis se rapportant aux études de mise en conformité et/ou un devis se rapportant à des travaux et/ou fournitures concernant cette priorité.</i>	

Numéro et intitulé des annexes :	
Coût de la priorité 3 : €
Montant total demandé : €

Montant total (priorités 1 + 2 + 3+4) : <i>(montant maximum de la demande : 15000€)</i> €
---	---------

⁵ Cfr. Annexe Appel à projet INFRAS 2022 page 10.

⁶ Cfr. Annexe Appel à projet INFRAS 2022 page 10.

4. Accord du propriétaire du bâtiment :

Je, soussigné, _____, propriétaire ou représentant du propriétaire du bâtiment situé à _____ marque mon accord pour réaliser les travaux décrits dans la présente demande (du point 3) qui permettront la sécurisation des locaux utilisés par le patro _____ (nom du patro) de _____ (localité).

Date : _____

Signature du propriétaire ou de son représentant :

5. En annexe :

Pour les demandes allant jusqu'à 5000€

- Le ou les devis se rapportant aux études ou contrôles de mise en conformité et/ou devis se rapportant à des travaux et/ou fournitures.
- Un bail, un titre de propriété ou une convention d'occupation du local.

Pour les demandes allant jusqu'à 15000€, les documents précédents

- + Un document produit par un organisme de contrôle agréé⁷ datant de moins de 5 ans et mettant en évidence la nécessité d'effectuer les travaux.
- + Si le patro est une asbl, les documents relatifs aux marchés publics
- + Une déclaration sur l'honneur par laquelle le patro et sa Fédération s'engagent à contribuer au maintien de l'occupation des locaux pour une durée de 10 ans.
- + Un document par lequel le propriétaire s'engage à maintenir le patro dans les locaux pour une durée de 10 ans et à assurer l'amortissement sur une durée de 10 ans⁸.

⁷ Cfr Appel à projet INFRAS 2022 page 14.

⁸ Cfr Appel à projet INFRAS 2022 page 15.